Lettre agricole de la Baie de la Forêt • Concarneau

LETTRE #12 **MARS 2024**

Technicien en charge de l'entretien des cours d'eau et de la restauration des milieux aquatiques à CCA depuis 2009, Brice Guesdon est aussi le référent Breizh Bocage et MAEC Infrastructure Agro-écologique (IAE).

Brice Guesdon vous accompagne dans l'étude de l'implantation de haies dans le cadre de Breizh Bocage 3 ainsi que dans le cadre de la mesure agro-environnementale relative aux boisements pour la réalisation du plan de gestion de l'entretien des haies.

Contact : brice.guesdon@cca.bzh / 06 46 56 24 80

Réunion agricole annuelle

CCA et la CCPF vous ont donné rendez-vous à Melgven le mercredi 21 février 2024 pour une réunion agricole en présence des services de l'Etat

Entretien des élus avec Raphaël Guillet et quelques agriculteurs membre du GCA à l'EARL Chupin.

Une vingtaine d'exploitants était présents. L'objectif de cette réunion annuelle est d'échanger sur les indicateurs et la boîte à outil du Plan de Lutte contre les Algues Vertes afin d'en dresser un bilan et d'envisager la suite. La présence de l'Etat a permis d'éclaircir leurs attentes vis-à-vis de l'arrêté de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Quant aux agriculteurs présents, ils ont pu faire remonter leurs difficultés.

Cette 4e année consécutive de bas niveau d'échouages d'algues vertes - 115 tonnes en 2024 -, la baisse de la teneur en nitrate dans les cours d'eau du bassin versant ainsi que les changements de pratiques agricoles engagés depuis 20 ans ont longuement alimenté le débat sur l'utilité des contraintes réglementaires ou bureaucratiques plus importantes dans les baies algues vertes (ZSCE, PAR).

Les échanges se sont poursuivis lors de la visite de Raphael Guillet, expert inter-départemental en charge du dossier des algues vertes, à l'EARL Chupin à Melgven ainsi qu'à la Commission algues vertes prévue le 20 mars prochain à Fouesnant.

Paiement pour services environnementaux

Un dispositif expérimenté sur une durée de 5 ans dans le Baie de la Forêt où 28 exploitations pourront bénéficier de 60 000€ au maximum pour les services environnementaux rendus.

Sur l'enveloppe pluri-annuelle accordée à la Baie de la Forêt, ce sont **332 000 € qui ont été versés aux exploitants engagés depuis 2022**. Parmi les services rendus cette année pour une meilleure captation de l'azote, la protection des chemins de l'eau par l'élargissement des bandes enherbées et l'efficacité du couvert ont été davantage mis en œuvre. Des efforts restent attendus sur la réduction de l'azote minéral afin de passer sous la moyenne du bassin versant établie à 60 kg/ha.

ZSCE: Pour rappel, seuls les exploitants atteignant les seuils minimaux ne sont pas concernés par la mesure couverture de sol.

A venir : Réunion annuelle d'échanges pour les agriculteurs en PSE en juin 2024.

CONTACT : Dylan Le Corre, 06 12 20 88 93

Animations collectives 2023-2024

Le groupe de concertation agricole s'est réuni le 15.01.24 pour échanger et élaborer le programme d'animations 2024

THEMATIQUES	Animations	Dates - période
Gestion de l'azote	Analyses effluents - **COMPLET**	Février - avril
Connaître son sol	Analyse de sol - **COMPLET** Méthode Hérody	Février à avril 15 octobre
Couverture des sols	Essais culturaux : légumineuses à graines - RGI sous maïs - Sur-semis sur prairie	Mars à septembre
Groupe gestion de l'herbe	Suivi pluriannuel et personnalisé vers un système plus herbager, autonome et rentable	Toute l'année
Autonomie protéique	Etre autonome dans l'équilibre de sa ration – limiter le coût alimentaire	Fin d'année

Retour sur l'animation : diversification des cultures

Le 27 octobre dernier, une réunion d'informations et d'échanges entre agriculteurs et référents de filières en développement s'est tenue sur le territoire.

Quel objectif ? Mettre en relation filières en développement et producteurs à l'échelle du territoire.
Quelle finalité ? Implanter des cultures à bas niveau d'intrants répondant aux enjeux du territoire et de développement de ces filières de productions.
Les suites ? Intégrer ces cultures dans la rotation pour diversifier sa production et améliorer ses revenus.

Actuellement **un essai de culture de légumineuses à graines** (lentilles vertes en association de céréales) est prévu au lycée agricole de Bréhoulou avec l'association LEGGO. Les premiers résultats seront visibles cet été. Courant 2025, **un essai de lin textile** devrait se mettre en place mais pour l'heure quelques exploitants se lancent dans la production de lin semences sur quelques hectares. Le but est d'observer son comportement sur le territoire. En effet, l'étape de rouissage étant délicate et l'approvisionnement en semences limitée, l'association BRETAGNE LIN et les agriculteurs concernés expérimentent ensemble l'implantation de cette culture. Quant au **développement de la filière sarrasin**, il s'agira d'accompagner les producteurs et les meuniers vers un autre modèle économique au circuit plus court, comme présenté par VIVATERR.
CONTACT : Pierre Hommet, 06 14 07 82 59

Breizh Bocage

Un nouveau plan Breizh Bocage porté par la collectivité pour accompagner notamment les agriculteurs concernés par la mesure « protection des chemins de l'eau » de l'arrêté de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)

Le bocage, c'est-à-dire les haies et les talus qui façonnent le paysage breton, assure de nombreux rôles biologiques, hydrauliques, agronomiques ... CCA a donc élaboré une stratégie pour reconstituer du maillage bocager et en promouvoir la gestion durable. La consultation d'entreprises qui réaliseront les travaux est en cours, et **les travaux de plantation débuteront à l'automne**. Ces travaux seront intégralement **pris en charge par la collectivité** via des fonds européens, mais les exploitants seront mis à contribution pour préparer le sol, pour fournir du paillage ou encore la terre nécessaire à la constitution des talus.

CONTACT : Brice GUESDON, 06 46 56 24 80

Mesures agro-environnementales et climatiques

Ouverture de la campagne 2024 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui permettent d'accompagner financièrement les exploitations s'engageant dans les pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Concarneau Cornouaille Agglomération en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais et la commune de Trégunc accompagneront les agriculteurs qui souhaitent souscrire à une MAEC en 2024. En 2023, ce sont 27 exploitations qui se sont engagées dans des mesures « herbivores », « biodiversité », « haie » ou « eau ». Pour vous engager, c'est simple. Vous devez en faire la demande lors de votre déclaration PAC. **Un diagnostic pour toutes MAEC et un plan de gestion pour les MAEC biodiversité viendront compléter votre demande au plus tard pour le 15 septembre 2024.**

Retrouvez la liste des mesures disponibles sur le site internet du SAGE Sud Cornouaille www.sud-cornouaille.fr

CONTACT : Pierre Hommet, 06 14 07 82 59

Chantiers collectifs, c'est reparti !

La DRAAF Bretagne expérimente depuis 2023 pour une durée de 3 ans de nouvelles modalités du dispositif de chantiers collectifs de semis précoces. Ces prestations sont prises en charge à 100 % par l'Etat.

Le dispositif des chantiers collectifs est mis en œuvre par les ETA et CUMA engagées. Ces prestations sont **prises en charge** pour toutes les **parcelles situées dans le périmètre** du bassin versant algues vertes. Seules, la **TVA et les semences** restent à la charge de l'agriculteur.

CHANTIERS SOUTENUS	Cultures ou surfaces concernées	Conditions
Semis sous culture	toutes cultures	aucune
Semis précoces de couvert	après céréales, autres cultures d'été, couverts longs après pomme de terre, maïs et légumes récoltés après le 10 septembre	Implantation au plus près de la récolte (2à 15j). **Respect des dates butoirs :** **7 août** : semis après orge d'hiver **22 août** : semis après cultures d'été **10 octobre** : semis après pomme de terre, maïs et légumes récoltés après le 10 septembre
Epandage de fumier	maïs	**avant le 15 mars**
Epandage de lisier	prairie	avec enfouisseurs pour max. 30 m²/ha
Epandage de lisier ou engrais minéral avec pilotage de la fertilisation assistée avec modulation à la surface sur la base de cartographie parcellaire	céréales et colza	
Fauches de parcelles	en zone humide ou bandes enherbées proche des cours d'eau	avec obligation d'export

Le dispositif de Paiement pour Services Environnementaux n'est pas cumulable avec le dispositif de chantier collectif.

Inscrivez-vous dès à présent et jusqu'au 15 mai auprès des ETA et CUMA engagées dans le dispositif.

CUMA du Plateau - 06 88 25 99 31
ETA Derout - 06 60 49 78 33
ETA Etes - 02 98 59 45 96
ETA Flatres - 02 98 97 11 60
ETA Goapper - 06 71 78 84 73
ETA Gouiffes - 02 98 59 24 44
ETA Hemery - 06 70 03 42 85
ETA Le Gall - 02 98 59 22 23
ETA Rocuet - 02 98 97 62 81
SARL Larzul - 06 30 35 88 68
Société Tanneau - 02 98 97 23 34

+ D'INFOS :
Dylan Le Corre,
06 12 20 88 93

Avec le soutien financier

Retrouvez l'historique des fiches agricoles
sur le site internet du SAGE - rubrique documentations :
www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation
Nouvelle adresse mail pour nous joindre : **plav@cca.bzh**